

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-64
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juin 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 25 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 26**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Catherine PARROT. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEY. Roland GAMBERI

Pouvoirs : Philippe CURIE pouvoir à Lise VURPILLOT
Dominique DANGEL pouvoir à Denis NEDEZ
Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Jean-François HEIL pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Saniye AKDEMIR pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 juin 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Elisabeth COQU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 avril dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE EN
LIAISON FROIDE 2025 / 2029 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-64-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-64***MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE
EN LIAISON FROIDE 2025 / 2029 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney possède actuellement 4 sites de restauration scolaire : CLSH de Pézole, école maternelle Oehmichen, école maternelle des Bruyères et école élémentaire Donzelot.

La fourniture et la livraison des repas en liaison froide sont assurées par un prestataire dont le contrat arrive à échéance le 31 août prochain.

Une consultation a donc été lancée le 16 avril 2025 afin de désigner le titulaire du nouveau contrat, sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert, conforme aux articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Un avis de marché a été publié le 16 avril 2025 sur la plateforme de dématérialisation www.synapse-entreprises.com, profil acheteur de la ville, le 17 avril 2025 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP), et le 18 avril 2025 dans le journal d'annonces légales L'Est Républicain.

Comme pour le précédent marché, la consultation a été réservée à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Dans le cadre du marché à conclure, le montant des prestations est susceptible de varier jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 180 000 € HT par an.

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2025, et sera reconductible 3 fois.

La date limite de réception des offres a été fixée au 23 mai 2025 à 12 heures.

Seule la société « La cuisine d'Uzel – Fondation Pluriel » a remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est alors réunie le 10 juin 2025, et a étudié cette proposition au regard des critères de jugement des offres définis au cahier des charges : 40% pour la composition et l'élaboration des repas, 20% pour les conditions et la livraison des commandes, 30% pour le prix des prestations, et 10% pour l'assistance apportée à la collectivité.

Cette commission a décidé d'attribuer le marché à la société « La cuisine d'Uzel – Fondation Pluriel » domiciliée à BROGNARD (25600), pour un coût unitaire de repas de 4.44 € HT, soit 4.68 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant dans les conditions précitées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, - **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER